

LA LETTRE DES



Communauté de communes
Pays d'Astrée

Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Avril 2011 – N° 10



COUZANAIS



Mesdames, messieurs, chers Couzanais,

Nous avons célébré le 29 janvier 2011, au Colombier, l'anniversaire de Madame Marie Noally. Une doyenne de 108 ans au sein de notre village est un évènement qui ne passe pas inaperçu et montre qu'il fait bon vivre dans notre belle commune rurale toujours aussi verdoyante et accueillante.

La tranche de vie de notre chère doyenne ouvre et éclaire au quotidien les grandes pages de notre histoire récente car elle a traversé le 20ème siècle. En ce

sens, elle est un témoin privilégié et précieux de notre histoire contemporaine qui a vécu les deux guerres mondiales, la Belle Epoque, le krach boursier de 1929, la libération de la France de la botte nazie, etc. Notre vaillante doyenne a assisté aussi à la naissance de l'automobile, de la télévision, du réfrigérateur, de la machine à laver le linge puis de celle à laver la vaisselle et à l'essor du cinéma qui n'est plus muet. Nous lui transmettons toutes nos félicitations.

Ces 108 dernières années ont donc été riches en évènements, avec aussi l'arrivée d'internet. C'est avec un grand plaisir que nous pouvons vous annoncer la mise en ligne du nouveau site internet de notre commune. Ce site moderne et pratique va, en effet, nous permettre de mieux communiquer, en attirant notamment nombre de touristes qui passent dans notre région. Internet fait partie de la vie d'un grand nombre de personnes et représente un moyen d'information supplémentaire. Notre commune se devait de faire évoluer cet instrument de communication moderne. J'ai le plaisir de vous inviter à découvrir ce site dont l'adresse figure en tête de cette page.

Nous vous souhaitons une agréable navigation au travers des illustrations et des informations choisies, afin de découvrir la richesse des activités de la commune et vous permettre de trouver toutes les informations nécessaires au quotidien.

Le Maire,
Ludovic Buisson.

Conseil municipal du 22 décembre 2010

Ecole élémentaire :

Le conseil municipal autorise M. le maire à déposer et signer le permis de construire concernant la restauration de l'école. Ce permis a été transmis et enregistré le 7 décembre sous le n°PC04219510M0012.

Eglise :

Suite à la réunion de la commission appel d'offres du 1^{er} décembre et après analyse des offres, le conseil municipal retient les entreprises suivantes :

1) Echafaudage :	entreprise LVMSE pour un montant de	13 352.28€ HT
2) Maçonnerie :	entreprise COMTE pour un montant de	18 109.86€ HT
3) Charpente :	entreprise BESQUEUT pour un montant de	84 684.29€ HT
4) Horlogerie :	entreprise SARL CHOMEL HEUR TECH pour un montant de	12 410.00€ HT
5) Chauffage :	entreprise DELESTRE pour un montant de	19 452.46€ HT

Conventions :

Signatures de différentes conventions :

- 1) convention avec le Conseil Général de la Loire pour une durée de 5 ans relative à la dématérialisation des marchés publics.
- 2) convention avec la Communauté de communes Pays d'Astrée relative à l'apport des déchets végétaux communaux sur la plate-forme de broyage de la déchèterie.
- 3) convention relative à la formation CNFPT-INTRA : sensibilisation aux gestes et postures.
- 4) charte courrier avec la Poste Loire Nord.

Hôtel-restaurant les Sires de Sémur :

Après différents échanges avec M. et M^{me} Delorme, le conseil municipal valide une augmentation du loyer à partir de 2011. Cette augmentation progressive portera le loyer à 1 035,55€ HT/mois. Les augmentations suivantes seront conformes à l'indice de référence des loyers.

Captage d'eau des Places :

La nouvelle société Inexia-AFACOR est chargée de la mission de protection du captage en place de la société AFACOR pour le même montant de prestations.

Désignation ACMO :

Chaque collectivité doit obligatoirement nommer un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO). A ce titre, le conseil municipal valide la nomination de M^{me} E. Bouchelaghem à ce poste.

Source Brault :

Le toit du local de forage, en très mauvais état, nécessite une réfection totale. Après consultation, les devis suivants sont approuvés :

1) Toiture :	M. Vignon pour un montant de	8 612.34€ HT
2) Maçonnerie :	M. Lafond pour un montant de	4 450€ HT
3) Façade :	M. Doitrand pour un montant de	2 690€ HT

Le conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Loire.

Création site internet :

Après examen des offres, le conseil approuve le choix de l'EURL PIIWA d'un montant de 3 000€ HT.

Délégation :

Plusieurs signatures d'actes notariés auront lieu au cours de l'année 2011. En cas d'empêchement de M. le maire, délégation de signature est donnée à M. F. Laurent pour tous les actes notariés à venir.

PLU :

Suite à différents problèmes rencontrés lors de l'enquête publique relative à la révision du PLU, M. le maire propose une nouvelle enquête pour les 3 procédures. Adopté à l'unanimité.

Eau :

Suite à un décès, le conseil accepte l'admission en non-valeurs de créances pour un montant de 960.53€.

Conseil municipal du 8 février 2011

Eglise :

Réfection de 2 vitraux par l'atelier verrier Liliane Malvolti pour un montant de 3 311.70€ HT : approuvé à l'unanimité.

Château de Couzan :

Mise à disposition par convention avec la DIANA du bâtiment dit « la ferme de Couzan ». Convention renouvelable par tacite reconduction au 1er février de chaque année.

Route de St-Just :

Afin de finaliser l'avant-projet sommaire (APS) de la société F2I, l'établissement d'un relevé topographique est nécessaire. Le devis d'un montant de 3 896.10€ HT est adopté à l'unanimité.

Ecole publique :

Suite à la réunion de la commission appel d'offres du 22 décembre 2010 et après analyses des offres, le conseil municipal retient les entreprises suivantes :

Lot 1 : maçonnerie	entreprise ARCHIMBAUD pour un montant de	173 674.83€ HT
Lot 2 : Charpente	entreprise REYNAUD pour un montant de	81 680.09€ HT
Lot 3 : Menuiserie	entreprise MDF pour un montant de	103 884.00€ HT
Lot 4 : Plâtrerie-peinture	entreprise ARTS ET MATIERES pour un montant de	112 387.35€ HT
Lot 5 : Plomberie	entreprise REY pour un montant de	134 807.00€ HT
Lot 6 : Carrelage	entreprise CHEVALIER pour un montant de :	43 702.70€ HT
Lot 7 : Electricité	entreprise GAYRAUD pour un montant de	38 520.00€ HT
Lot 8 : Démolition	entreprise VIAL pour un montant de	72 627.90€ HT
Lot 9 : Métallerie	entreprise CUISSON pour un montant de	47 964.00€ HT
Lot 10 : Ascenseurs	entreprise LOIRE-ASCENSEURS pour un montant de	14 800.00€ HT
		Total : 825 488.87€ HT

Il faut ajouter à ce montant la mission contrôle technique assurée par DEKRA (6 850€), la mission coordination (2 800€) et la maîtrise d'œuvre (84 072.60€) par M. Cremonese. Soit un montant global de 919 211.47€ HT.

Conseil municipal du 17 mars 2011

PLU

Suite à l'approbation des 2 projets de révision et de la modification N°1 du PLU, M. le maire informe que M. PONCET a été désigné enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif.

Eglise :

Lors du conseil du 22 décembre 2010, la proposition de l'entreprise Delestre avait été retenue pour le lot 5. Dans la perspective de travaux futurs, validation du nouvel acte d'engagement de 21 279.15€ HT, avec l'option éclairage des lustres, au lieu de 19 452.46€ HT retenu précédemment.

Conseil municipal du 22 mars 2011

Taux des impôts locaux 2011 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter de 2% les taux des impôts locaux pour 2011.

Restauration des registres d'état-civil

Il est important et urgent de prévoir la restauration des registres vue leur état de dégradation Comme chaque année, 2 registres seront restaurés pour les périodes 1745 à 1792. La dépense, inscrite au budget, sera de 952.01€ HT.

Créations de 2 postes communaux :

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (30 heures) à compter du 11 mai 2011 ainsi que la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (28 heures) à compter du 14 juin 2011. Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement des agents.

Réfection de la toiture du captage d'eau gazeuse :

Les travaux de réaménagement du site de l'ancienne usine d'eau gazeuse sont terminés et la toiture du forage Brault 3 est en très mauvais état. M. le Maire propose au conseil municipal de procéder à la réfection de la toiture du captage d'eau gazeuse.

Après consultation et examen d'offres, le conseil municipal approuve les devis de G. VIGNON (pour la réfection de la toiture) pour un montant de 8 612.34 € HT, de l'entreprise LAFOND (concernant la maçonnerie) pour un montant de 7 550 € HT et de JP. DOITRAND (concernant l'enduit sur façade) pour un montant de 2 690 € HT. Soit un total de 18 852.34 € HT. Le conseil sollicite les subventions du Conseil Général. Les dépenses seront inscrites au budget 2011.

Camping Municipal – Tarifs 2011

Il convient de fixer les tarifs du terrain de camping municipal à partir du 1er avril 2011.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de 1,5 % et rappelle qu'ils sont restés identiques depuis 2008. Approuvé.

Subventions aux associations :

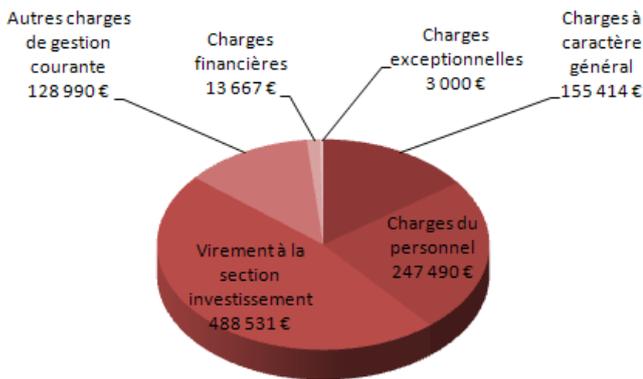
Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, pour l'année 2011, l'attribution des subventions aux différentes associations.

Demande de subventions enveloppe parlementaire

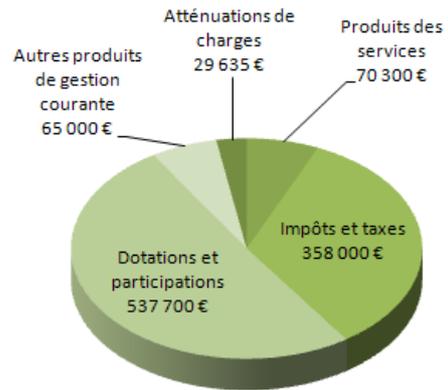
Le conseil municipal sollicite des aides financières au titre de l'enveloppe parlementaire pour la restructuration de l'école publique, pour les travaux des vestiaires Aimé Jacquet et des terrains de foot ainsi que pour la dénomination des rues de la commune.

Budget primitif communal 2011

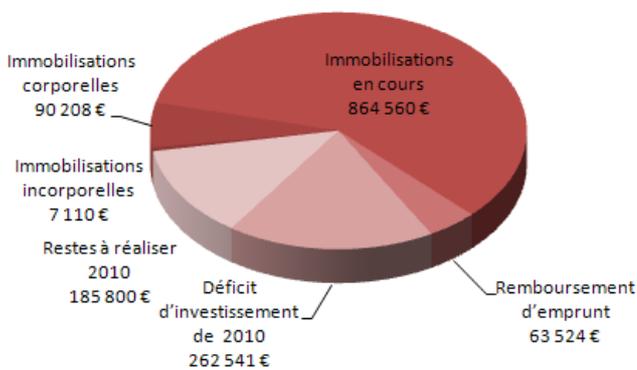
dépenses de fonctionnement



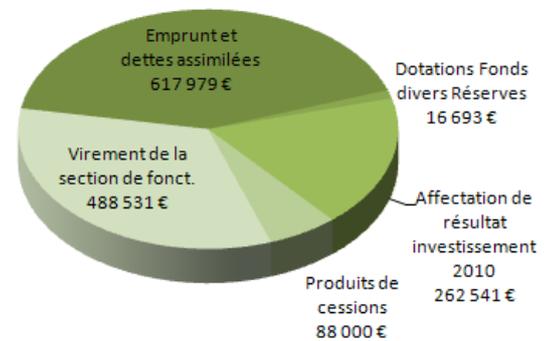
recettes de fonctionnement



dépenses d'investissement

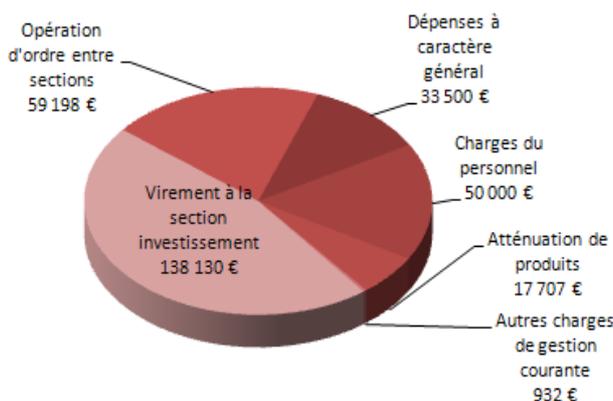


recettes d'investissement

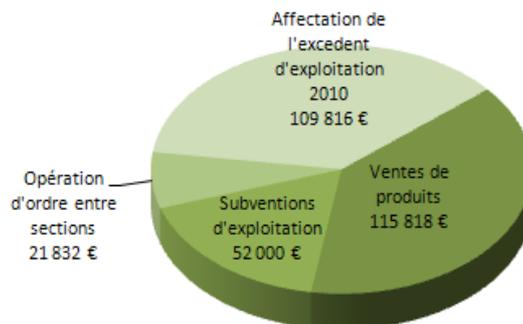


Budget eau et assainissement

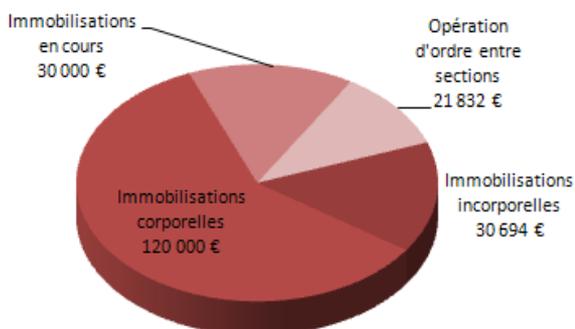
dépenses d'exploitation



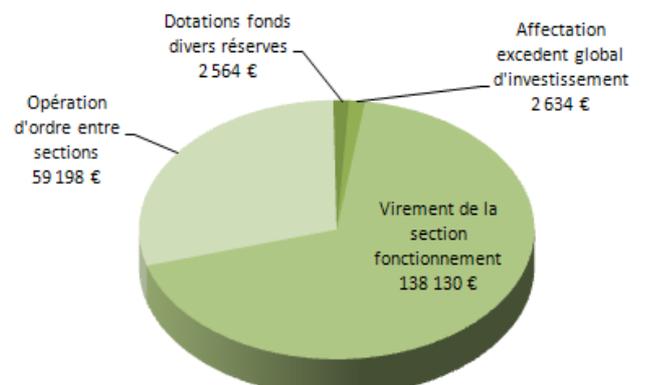
recettes d'exploitation



dépenses d'investissement

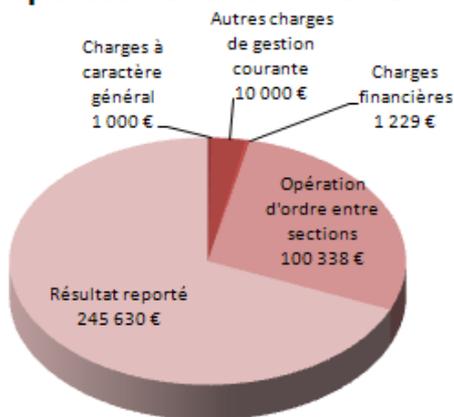


recettes d'investissement



Budget lotissement les oréades

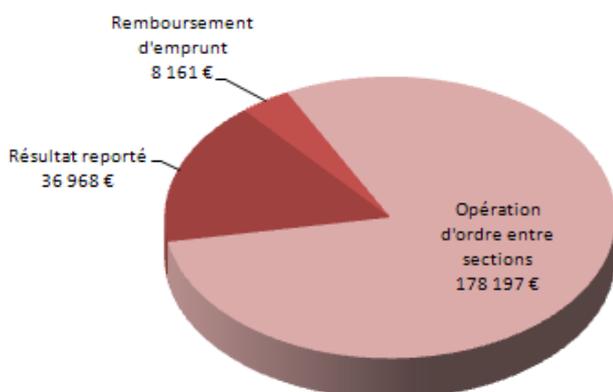
dépenses de fonctionnement



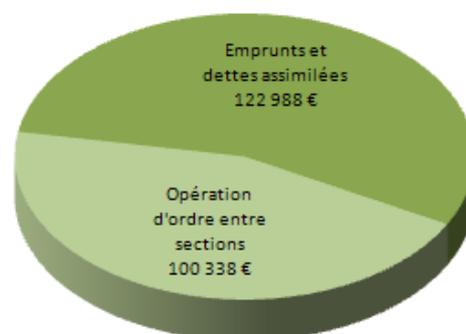
recettes de fonctionnement



dépenses d'investissement



recettes d'investissement



Les fiches techniques du recyclage : La valorisation des déchets verts

QU'EST CE QUE LES DECHETS VERTS ? :

Les déchets verts sont constitués de feuilles mortes, de déchets d'élagage, de tontes de gazon, de taille des arbres etc...
Il existe 2 possibilités de les valoriser sur notre territoire :

1) Le compostage individuel :

La tonte de pelouse peut être incorporée dans votre compost par couches successives de 5 à 8 cm d'épaisseur. Pour cela il est nécessaire de stocker vos tontes avant incorporation sur d'autres déchets compostables. Les déchets de jardin (Désherbage) se compostent comme les épiluchures, c'est-à-dire très bien. Les déchets verts issus de la taille des haies et arbustes ne sont pas compostables sans broyage préalable.

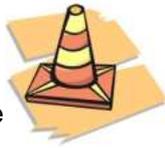
2) La déchèterie :

Une plate-forme de stockage et de broyage en vue d'un co-compostage à la ferme est désormais en place. La collecte doit avoir un taux d'impuretés le plus proche de zéro. Un contrôle strict sera effectué aux déchargements par les particuliers dans les bennes, pour éviter tous déchets indésirables (sacs plastiques, ferraille, verre, etc...)

3) Le co-compostage :

Les végétaux collectés sont broyés sur place avant d'être donnés à des agriculteurs qui les mélangent avec des fumiers mous pour les compostier et ensuite épandre le compost obtenu sur leurs prairies ou leurs terres cultivées. Les déchets verts doivent donc être d'une qualité irréprochable pour garantir la qualité du compost fini, éviter l'ingestion d'indésirables par le bétail, et garantir la durabilité de cette filière locale de traitement.
Merci de votre compréhension.

Travaux



1) **Le débroussaillage et l'abattage d'arbres dans le bois de chez Brault** ont permis de sécuriser et de mettre en valeur le site.

2) Eglise

Suite à une panne de chauffage, l'église est momentanément fermée.

En février la chaufferie a été démolie. Après la pose de l'échafaudage, la restauration des toitures se poursuit.

3) Réseau d'eau

Des fuites importantes ont été détectées. Plusieurs ont été réparées, d'autres le seront très prochainement.

Nous tenons à remercier les bénévoles qui viennent nous donner un coup de main.

Bienvenue à Sail...

Artisanat : M. Clément GODDE (plombier chauffagiste) ☎ 06 74 59 96 78 ☎ 04 77 24 06 64
Praval, 42890 SAIL SOUS COUZAN

Commerce : BAR TABAC PMU « La fontaine de Couzan »
Le bourg, Dominique Cadot ☎ 04 77 24 59 36



LES POMPIERS RECRUTENT

Le centre d'incendie et de secours de Sail recrute des sapeurs-pompiers volontaires.

Vous souhaitez vous rendre utile ? Vous avez le sens de l'engagement ! Vous voulez mettre vos compétences au service de la collectivité... **LES SAPEURS POMPIERS SONT FAITS POUR VOUS !**

Doté d'un parc de véhicules modernes et fonctionnels, les pompiers de Sail effectuent environ 120 interventions par an dans des domaines très variés (secours aux personnes, feux, accidents, sauvetages d'animaux, mise en sécurité...) sur les communes de Sail, Palogneux, les Débats Rivières d'Orpra en premier appel ainsi que des renforts pour les centres voisins.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre contact avec le Major Vignon, chef de centre, par téléphone au 06.07.30.46.41 ou à la caserne le 1er dimanche de chaque mois à l'occasion de la manœuvre mensuelle.

Conditions à remplir :

- Etre âgé de 16 à 55 ans.
- Jouir de ses droits civiques.
- Avoir une bonne condition physique et satisfaire à une visite médicale par un médecin sapeur pompier.

SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES POURQUOI PAS VOUS ?

Association « le petit rossignol »

Vous propose les prestations suivantes :

- Des petits travaux de jardinage
- Des prestations de petit bricolage
- La livraison de vos courses à domicile
- La garde d'enfant(s) de plus de 3 ans à votre domicile
- L'entretien de votre maison et travaux ménagers (ménage, repassage...)
- La collecte et la livraison à domicile de votre linge repassé
- L'assistance administrative à domicile (rédaction d'une lettre, d'un CV, d'un dossier, ...)

Permanence à l'Espace Emploi Formation (11, rue de la Loire - Feurs - tel : 04 77 27 40 00)

Le mardi matin tous les 15 jours (semaine paire) de 9H00 à 12H00.

Permanence à la Maison des Permanences (16, rue de Lyon – 42130 BOEN)

Le jeudi matin tous les 15 jours (semaine impaire) de 9H00 à 12H00.

Association le petit rossignol, rue nationale, 42890 SAIL SOUS COUZAN

Tel : 04 77 24 87 01 Fax : 04 77 76 03 99 Email : asso.lepetitrossignol@orange.fr

FESTIVAL, le retour...

Le club des jeunes organise un festival musical le vendredi 6 et le samedi 7 mai ainsi qu'un festival de rue le samedi après-midi (animations diverses et marché artisanal).

Il se peut donc que les nuits de ce week-end là soient un peu agitées!!!

Les membres du club des jeunes remercient la population couzanaise pour sa compréhension!

LE CLUB DES JEUNES

Passage à la TNT : un problème pour les couzanais

L'arrivée du tout numérique à Sail est programmée pour le 14 juin prochain. L'émetteur du mont Pilat ne pouvant pas être capté par l'ensemble du village, il a été créé deux relais pour Sail : SAIL 1 relais de Ciergues et SAIL 2 relais de Marency. Dans les prévisions du CSA, seul le relais de Ciergues passera en numérique, celui de Marency sera abandonné.

Actuellement, de nombreux couzanais sont alimentés par ce dernier relais dans les quartiers de la route de St-Just, Cremière, route de St-Georges, Cognat et Marency.

A partir du 14 juin prochain, pour pouvoir continuer à recevoir la télé, ces habitants seront obligés de s'équiper d'une parabole ce qui entraîne des frais supplémentaires que certaines personnes et en particulier des personnes âgées ne pourront supporter.

Une association de défense de la réception de la télé existait et le bureau vient d'être renouvelé. Pour tout renseignement contacter Antoine Guiraud au 04 77 97 62 16.

Plus d'informations également sur le site : www.tousaunumerique.fr



Résultats du comité départemental de fleurissement 2010

Catégorie villes & villages 501 à 1000 habitants :

Catégorie maison avec jardin visible de la rue :

Catégorie maison avec décor floral sur la voie publique :

Catégorie maison avec balcon visible de la rue :

Catégorie commerce :

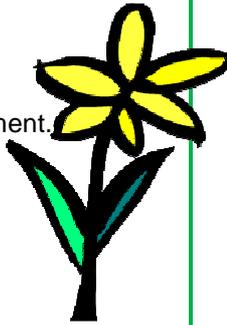
Sail sous Couzan : prix d'encouragement

M. et M^{me} Arthaud Bruno, prix d'encouragement.

M. et M^{me} Rajot Marie-France, 16^{ème} prix.

M. Peuriere Charles, prix d'encouragement.

Boulangerie Delorme, 11^{ème} prix.



Les personnes intéressées pour 2011 doivent venir se faire inscrire en mairie.

Détecteurs de fumée

La loi visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) dans tous les lieux d'habitation au plus tard en 2015 a été publiée au journal officiel il y a un peu plus d'un an déjà (loi n°2010-238 du 9 mars 2010). Au moins un détecteur autonome de fumée sera obligatoire par habitation, et c'est à l'occupant propriétaire ou au locataire de procéder à son installation et à son entretien sauf pour les locations saisonnières, les foyers, les locations meublées et les logements de fonction où cette obligation incombera au propriétaire de ces lieux.

Leur installation est simple, voici quelques conseils à suivre :

- installer 1 détecteur par niveau voire par chambre
- ne pas l'installer à proximité de vos plaques de cuisson, de votre cheminée car l'excès régulier de fumée engendrerait des déclenchements intempestifs.
- vérifier que le détecteur réponde à la norme EN-14604 et facultativement à la norme NF 292.
- vérifier la pile incluse dans l'appareil, les durées de vie vont de 1 an (piles saline ou alcaline) à 5 ans (piles lithium)

La différence de prix entre les détecteurs entrée de gamme et moyenne-haute gamme se fait d'ailleurs essentiellement sur ces deux derniers éléments (norme et pile).

En France, chaque année ce sont plus de 250 000 sinistres, soit un incendie toute les 2 minutes. Avec cette mesure, ce sont 400 à 500 vies qui pourraient être sauvées.

Etat Civil

Décès :

Janvier 2011

Février 2011

Mars 2011

Mars 2011

VINCENT Josiane Evelyne

PALABOST Joanny Claudy

AVIGNANT Renée

VERNY Marius

LOTISSEMENT

"Les Oréades"

LOTS A VENDRE

27,90 € le m²

Surfaces de 800 à 1400 m²
TÉL. MAIRIE SAIL-SOUS-COUZAN
04 77 24 52 62

Agenda



- Vendredi 6 et samedi 7 mai.....Concerts organisés par le club des jeunes
- Samedi 28 mai.....Randonnée cyclotouriste (Cyclo-club de Boën)
- Samedi 11 et dimanche 12 juin.....Fête médiévale au Château de Couzan (La Compagnie Franche du Forez, voir l'article dans le bulletin n°9 de janvier 2011)
- Vendredi 17 juin.....Fête des écoles
- Samedi 18 juin.....Gala de danse (Compagnie tout en danse)
- Dimanche 3 juillet.....Pic-Nic des commerçants
- Samedi 9 et dimanche 10 juillet.....Fête patronale, vide-grenier, course cycliste des jeunes et feu d'artifice (Comité des fêtes)
- Dimanche 28 août.....Repas des anciens



Carnaval des enfants du RPI Sail-Leigneux organisé par le sou des écoles

Le conseil municipal a approuvé la lettre des Couzanais dans sa forme et sa rédaction

DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE
LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE D'IMPRIMER CE BULLETIN SUR PAPIER RECYCLE

